

ETUDE D'IMPACT

(Référence : Document d'Objectif d'Intérêt Communautaire NATURA 2000 / DOIC)

	EFFET POUVANT NUIRE	IMPACT	PRESENCE DE L'ASSOCIATION	IMPACT DE L'ASSOCIATION
ZONE DE MOUILLAGE OCCUPEE CHENAUX réf DOIC 1160 <u>Annexe 23</u>	- moteur 2 temps - eaux noires - antifouling	détérioration qualité des eaux	Obligation moteur 4 temps navire de plaisance 1 seul navire habitable hiverné 6 mois de l'année au port de La Turballe (facture). Aucun navire habité. Poubelle sur zone. antifouling écologique limitation taille des navires à 10 m 2 ports à proximité	néant
ZONE DE DEPOSE DES ANNEXES Sable des hauts de plage Ref DOIC 1140 <u>Annexe 24</u>	Rejet matières solides non biodégradables	accumulation des déchets	2 fois par an notre association nettoie la plage et la laisse de haute mer, de la cale à l'entrée du Centre, de tout déchet non biodégradable	amélioration qualité des eaux. Impact visuel positif
A PROXIMITE DE NOTRE ZONE Champ de blocs en mode abrité Réf DOIC 1170 <u>Annexe 25</u>	Retournement des blocs Arrachage des algues	diminution biotope	Pêche interdite dans notre zone (règlement préfectoral) Pas de menace dans le traict	néant
OISEAUX ZONE ZIEFF / ZICO <u>Annexe 11 19 20</u>	Fréquentation trop importante déplacement en période migratrice proximité zone de pose ou de reproduction	Gêne des espèces migratrices	Hivernage des bateaux pendant la période migratrice Participation de l'association au projet natura 2000	néant
MODIFICATION DU PAYSAGE <u>Annexe 26</u>	augmentation du nombre de navire augmentation de la zone déjà concédée augmentation de la taille des navires	Surfréquentation Modification paysage	L'association gère le site depuis 1997, ce qui a eu pour effet de limiter le nombre de navire, d'établir un règlement. Présence de navires de plaisance depuis plus de cinquante ans.	Limitation de la zone de mouillage et mise en place d'une réglementation, Aucune modification du paysage